



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 Décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt Décembre, le Conseil municipal de la Commune de Bazoges-en-Pailers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François YOU, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil municipal : 15 Décembre 2017

ETAIENT PRESENTS : Jean-François YOU, Jean-Michel PASQUIET, Charlène MINCHENEAU, David BONNEAU, Blandine GABORIEAU, Muriel CADOR, Adeline GIRARDEAU, Hélène GUERY, Patricka GUILLOTEAU, Benjamin GAUTRON, Dany BAUDON, Dominique PEULT.

ABSENTS EXCUSES : Guillaume MARTINEAU, Rachel BOUDAUD, Jackie FRONTEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Charlène MINCHENEAU.

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 22 Novembre 2017, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

A la demande de M. le Maire, il est proposé que soit retiré de l'ordre du jour :

9. Fixation des tarifs de location de la salle de sports pour l'année 2018.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19heures 39.

1. CRÉATION D'UNE ALLÉE A LA FOLIETTE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal doit choisir le nom des Rues de la Commune.

Il est nécessaire de donner une adresse à un projet d'aménagement futur.

Monsieur le Maire propose de nommer une allée située rue de la Foliette.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE NOMMER** la nouvelle allée à la Foliette « **allée des Lilas** ».



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

2. CHOIX DES OPTIONS ET ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE ET D'UN LOCAL DE STOCKAGE

L'aménagement de la Bibliothèque et du local de stockage a donné lieu à un marché à procédure adaptée. Plusieurs offres ont été reçues et analysées. Le Conseil Municipal doit également choisir les options de travaux à retenir.

Vu le Code des Marchés Publics,

Où l'exposé de M. Jean-François YOU, Maire,

Considérant la nature des propositions qui ont été formulées par les entreprises,

Lot	Entreprise retenue	Montant du Marché HT (options comprises)	Options retenues
0 – Démolition	Sofultrap	11 580.00 €	
1 – V.R.D. – Gros œuvre	Girardeau	84 770.00 €	
2 – Charpente Bois	Ets Fèvre	13 711.30 €	
3 – Couverture Zinc et Tuiles	Raveleau	17 252.57 €	
4 – Etanchéité	Vendée Etanchéité	3 057.35 €	
5 – Menuiseries extérieures aluminium – Serrurerie	Godard Menuiserie	33 365.00 €	Options n°1 et 2
6 – Menuiseries intérieures	Godard Menuiserie	14 355.81 €	
7 – Cloisons Plafonds	Godard Menuiserie	24 547.00 €	
8 – Revêtements de sols et muraux	SARL Sébastien PINEAU	5 835.90 €	
9 – Peinture – sols collés	E.V.P.R.	18 930.00 €	Option n°1
10 – Electricité courants et faibles	SARL Amiaud	20 007.66 €	
11 – Chauffage et ventilation	SARL Amiaud	15 200.65 €	Option n°1
12 – Plomberie Sanitaire	SARL Amiaud	7 100.48 €	
13 – Voiles d'ombrage	SSPP 85	12 947.51 €	
14 – Nettoyage	NIL	634.56 €	
TOTAL HT		283 295.79 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** les différents lots concernant l'aménagement de la Bibliothèque et du local de stockage comme énoncé dans le tableau ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'attribution des lots cités ci-dessus.



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

3. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 alinéa 1° et 2°.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir remplacement suite au départ de l'Adjoint technique.

Sur le rapport de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE CRÉER** un emploi d'Adjoint Technique temporaire :
 - ✚ Motif du recours à un agent contractuel : article 3, 1° accroissement temporaire d'activité de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,
 - ✚ Durée du contrat : du 3 Janvier au 30 Juin 2018,
 - ✚ Temps de travail : 35 heures hebdomadaires,
 - ✚ Nature des fonctions : Sous la responsabilité du responsable des Services Techniques, Gestion et entretien des Espaces verts et entretien des bâtiments,
 - ✚ Niveau de recrutement : Adjoint Technique Territorial,
 - ✚ Niveau de rémunération : Indice Brut : 340, Indice majoré 321.
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer le contrat de recrutement correspondant,
- **D'ADOPTER** le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} Janvier 2018,
- **DE PREVOIR** Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

4. SUBVENTION OGEC : RÉGULARISATION FORFAIT COMMUNAL VERSEMENT FORFAIT COMMUNAL 2018

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la Délibération n°02.11.2016.057 concernant le forfait Communal versé à l'OGEC pour le fonctionnement de l'école.

La convention prévoit à **l'Article 4 : MODALITÉS DE VERSEMENT** : « La participation de la Commune de Bazoges en Paillers aux dépenses de fonctionnement des classes fera l'objet de la présente convention s'effectuera en deux versements : 1/2 du forfait en Décembre, 1/2 du forfait en Juillet. Une régulation sera effectuée en Octobre pour les enfants nouvellement inscrits au 1^{er} Septembre de l'année Scolaire. »



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Il convient donc de procéder au versement de la régularisation que se calcule comme détaillé ci-dessous :

✚ **16 enfants concernés X 197 € ((591/12) X4) = 3 152.00 €.**

La commune doit également effectuer un 1^{er} versement pour le forfait communal de l'année 2018. Le montant par enfant décidé dans la délibération n°02.11.2016.057 est de 597 € pour 213 élèves, soit :

✚ **213 enfants X 597 € = 127 161 € / 2 = 63 580.50 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le versement de la subvention pour un montant 3 152 € à l'OGEC,
- **DE VALIDER** le versement de la subvention pour un montant 63 580.50 € à l'OGEC en janvier 2018,
- **DE PREVOIR** Les crédits nécessaires au compte 6574 Subventions versées.

5. CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « LES ORANCHERES » ET DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'un budget annexe « Les Oranchères » a été créé pour la construction du Lotissement.

Monsieur le Maire informe qu'à ce jour toutes les parcelles communales ont été vendues et les travaux de voirie sont terminés.

Il convient donc de procéder à la clôture du Budget Annexe « Les Oranchères » au 31 Décembre 2017.

Le budget présente à sa clôture un excédent de 100 442.01 € et lors du vote du budget primitif 99 645.59 € ont été prévus.

Il convient de valider la décision modificative n°1 présentée ci-dessous :

OPERATION	D/R	COMPTE	DESIGNATION	AUGMENTATION DE CREDIT	AUGMENTATION DE CREDIT
65 – Autres charges de gestion courante	D	6522	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	796.42 €	
65 – Autres charges de gestion courante	D	658	Charges diverses de la gestion courante	2.08 €	
70 – Produits des services, du domaine et des ventes diverses	R	7015	Vente de terrains aménagés		798.50 €



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE CLOTURER** le Budget Annexe « Les Oranchères » au 31 Décembre 2017,
- **DE VALIDER** la décision modificative n°1 du budget annexe Les Oranchères 2017 de la commune,
- **DE PROCEDER** au versement de l'excédent sur le Budget Principal.

6. INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES PUBLICS CHARGES DES FONCTIONS DE RECEVEUR DES COMMUNES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

M. le Maire informe l'assemblée qu'une indemnité forfaitaire peut être versée au receveur du Trésor Public.

M. Benoît BERTON, receveur du Trésor Public a une mission de conseil auprès des collectivités.

C'est une indemnité forfaitaire qui est prévue par les arrêtés ministériels du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990. L'indemnité est calculée par application d'un tarif à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années.

Monsieur le Maire rappelle que l'indemnité du receveur pour l'année 2016 a été décidée à hauteur de 0 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** l'indemnité à M. Benoît BERTON, receveur du Trésor Public de Montaigu à hauteur de 0 %.

7. CONVENTION N°2017.EXT.0561 RELATIVE AUX MODALITÉS TECHNIQUES ET FINANCIERES DE RÉALISATION D'UNE EXTENSION DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE

La réalisation d'une extension de réseau électrique est nécessaire pour l'alimentation des bâtiments communaux du centre bourg. Le SyDEV a accepté d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux dans les conditions fixées par les décisions de son Comité Syndical. En conséquence, l'établissement d'une convention entre le demandeur et le SyDEV est nécessaire.

Le montant des travaux et de la participation se décomposent de la manière suivante :



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Nature des Travaux	Coût des travaux HT	Coût des travaux TTC	Base participation	Taux de participation	Montant participation (en €)
Réseaux électriques dont :	14 481.00	17 377.00			
- basse tension	11 526.00	13 831.00	11 526.00	60.00 %	6 916.00
- branchements	2 955.00	3 546.00	2 955.00	60.00 %	1 773.00
Infrastructures de communications électroniques	1 603.00	1 924.00	1 924.00	100.00 %	1 924.00
TOTAL PARTICIPATION EN EUROS dont TVA 320.60 €					10 613.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE CONVENIR** du mois de Janvier 2018 pour le démarrage des travaux et de l'indiquer dans le calendrier prévisionnel,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération.

8. SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PRIVÉ PAR GIP VENDÉE NUMÉRIQUE

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal que dans le cadre de développement d'un réseau de communication électronique (fibre optique) sur la commune de Bazoges en Pailers, il y a lieu de mettre à disposition de GIP Vendée Numérique un terrain destiné à accueillir les infrastructures nécessaires au développement d'un réseau de communication électronique, à savoir les fourreaux, les câbles, chambres et dalles, sur la rue de la Vendée et dans le Bourg.

Ces terrains cadastrés :

- Section C1047 de 1 210 m² située dans le Bourg pour une emprise de 43m²,
- Section C622 de 1 410 m² située 59 rue de la Vendée pour une emprise de 66m².

Etant sur le domaine privé de la Commune, une convention doit être établie entre le GIP Vendée Numérique et la Commune de Bazoges en Pailers pour déterminer les conditions d'occupation.

Monsieur Le Maire présente les projets de conventions et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition à titre gracieux des emprises citées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer les conventions ainsi que tout acte se rapportant à l'application de celle-ci.



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

9. FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DE SPORTS POUR L'ANNÉE 2018

Monsieur le Maire informe à l'assemblée que plusieurs demandes de locations ont été faites pour la salle de sports pour des vins d'honneur.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs de location de la Salle de sports pour l'année 2018.

✓ SALLE DE SPORTS :

Num Tarif	Type Locataire	Type Manifestation	2018	
			Commune	Hors Commune
1	Particuliers	Vin d'honneur/réunion	100 €	140 €
2	Particuliers	Transport des tapis (option)	140 €	140 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** les tarifs de location pour l'année 2018 tels que détaillés ci-dessus.

10. QUESTIONS DIVERSES

- Mutualisation numérique,
- Présentation projet Vendée Numérique,
- Infos déclarations urbanisme,
- PLUIH,
- Point sur les vœux,
- Prochains Conseils Municipaux : 07.02, 28.02, 28.03, 25.04, 23.05 et 04.07.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21 heures 30.



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Jean-François YOU	Jean-Michel PASQUIET	Blandine GABORIEAU	David BONNEAU	Adeline GIRARDEAU
Jackie FRONTEAU	Dominique PEAULT	Dany BAUDON	Muriel CADOR	Hélène GUERY
Patricka GUILLOTEAU	Guillaume MARTINEAU	Charlène MINCHENEAU	Benjamin GAUTRON	Rachel BOUDAUD